



Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 066-200087286-20220711-202241-DE



République Française
Département des Pyrénées-Orientales (66)
SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT
3 Rue Edmond Bartissol - 66000 Perpignan
contact-web@bassintet.fr
Siret : 200 087 286 00015

DELIBERATION n°2022.41

Séance du 11 juillet 2022 à 17h30

Modification du tableau des effectifs des emplois permanents du SMTBV

L'an 2022, le 11 juillet 2022 à 17h30, s'est tenu, une séance du Comité Syndical à la Salle des Mariages de la commune de Saint-Féliu d'Avall sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 28.06.2022 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmis, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mme Cécile MARGAIL - MM. Charles DURAND - Jean-Luc GAMEZ - Roger GARRIDO - Patrick GOT - Frédéric GUILLAUMON - Stéphane LODA - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	Mme Armelle REVEL-FOURCADE - suppléée par M. Alain CABBILLAU - M. Jean-Paul BILLES - suppléé par M. Joël PACULL - M. Jean-Louis CHAMBON - suppléé par M. Gilles TRILLES
	Absents et Excusés	Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Rémi GENIS - Gilles GUILLAUME - Théophile MARTINEZ - Patrick PASCAL - Georges PUIG - Robert VILA
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et excusé	M. Bernard LEHOSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	MM. Alain DOMENECH
	Absents et excusés	MM. Marc BIANCHINI - René LAVILLE - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présents	MM. Henri GUITART - Bernard LAMBERT
	Absent et Excusé	M. Daniel ASPE
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absents et excusés	Mme. Joëlle ESTALA METOIS - M. Jérôme PALMADE
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et excusé	M. Christian PALLARES
C.C.HAUT VALLESPER	Absent et excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 19 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

(À noter par ailleurs que l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10.11.21 en vigueur jusqu'au 31.07.22 fixe le quorum au 1/3 des membres présents).

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Joël PACULL

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/2018361-0001 du 27 décembre 2018 portant autorisation de fusion du syndicat mixte du bassin versant de la Têt, du syndicat mixte Basse-Castelnou-Coumelade et du syndicat mixte d'assainissement de la plaine entre l'Agly et la Têt à compter du 1^{er} janvier 2019.

Vu la délibération n°19/49 en date du 29 mars 2019 portant Tableau des effectifs du SMTBV issu de la fusion.

Les évolutions organisationnelles liées à l'exercice de ses compétences, les mouvements de personnel et l'évolution de la carrière de ses agents ont modifié et fait évoluer le tableau des effectifs du SMTBV. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau actualisé reprenant l'ensemble des emplois et des effectifs de la collectivité.

Le comité Syndical est invité à :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services. Celui-ci sera actualisé, le cas échéant, chaque année au moment du DOB. Vous êtes pour l'heure invité à modifier le tableau des effectifs des emplois permanents du SMTBV de la manière suivante :

1/ Actualisation du tableau des emplois et des effectifs au regard des évolutions organisationnelles liées à l'exercice des compétences, des mouvements de personnel et de l'évolution de la carrière de ses agents comme suit : suppression de 4 emplois de la filière administrative et 4 emplois de la filière technique.

- 1 emploi de directeur territorial permanent, à temps complet en raison de la mutation de l'agent au sein d'une autre collectivité au 01.01.2022.
- 1 emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} Classe permanent, à temps complet en raison du départ en retraite de l'agent au 01.06.2020.
- 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe permanent, à temps complet en raison de la titularisation de l'agent au grade de rédacteur territorial suite à concours.
- 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet en raison du départ en retraite de l'agent au 01.12.2021.
- 1 emploi d'ingénieur permanent à temps complet en raison de l'avancement au grade d'ingénieur territorial principal au 06.04.2020.
- 1 emploi de technicien territorial principal de 1^{ère} classe permanent, à temps complet en raison de la mutation de l'agent au sein d'une autre collectivité au 01.12.2021
- 2 emplois d'agents de maîtrise territoriaux permanents, à temps complet en raison de l'avancement au grade d'agents de maîtrise territoriaux principaux.

Il est rappelé que les suppressions de postes sont soumises à l'Avis du CT sauf pour avancement de grade annuel classique pour un même agent. La mise à jour du tableau des effectifs respectera cette règle.

2/ Création d'un emploi permanent, à temps complet, de responsable des finances et du pôle administration générale, dans le cadre de la structuration du Pôle Administration Générale et Moyen et pour palier à une demande de mutation d'un agent, Cet agent assurera les fonctions suivantes :

- Définition et mise en œuvre des orientations financières, organisation et exécution des procédures budgétaires (DOB, BP, DM, CA), gestion de la dette, de la trésorerie, des subventions et, des contrats, en lien avec le service comptabilité,
- Management et supervision organisationnelle du pôle administration générale (RH-assemblées).

Cet emploi pourra être pourvu par un agent relevant des cadres d'emplois de rédacteurs territoriaux ou d'adjoints administratifs territoriaux soit :

- par voie de mutation statutaire,
- par voie de CDD au vu de l'application de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

3/ Création d'un emploi non permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, financé par les fonds BARNIER à hauteur de 40 %, pour renforcer le poste de chargé de mission PAPI dans l'élaboration et la rédaction du dossier de labellisation PAPI Têt 2 afin de garantir la qualité du projet, le respect des exigences du cahier des charges et planning. Cet agent assurera les missions suivantes :

- I. Animer et incarner la stratégie en faveur de la réduction de la vulnérabilité aux inondations
- II. Impulser, piloter, et suivre le programme d'actions pour la prévention des inondations
- III. Evaluer, actualiser et améliorer les connaissances liées au domaine de compétence

Ce recrutement sera formalisé par un CDD pour une durée maximale de 12 mois sur une période maximale de 18 mois dans les conditions prévues à L.332-23 1° du CGFP.

Ces agents seront placés sous la responsabilité du directeur général et sous l'autorité de Président.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12/07/2022



ID : 066-200087286-20220711-202241-DE

Sur rapport de Monsieur Jérôme DEMAURY, 4^{ème} vice-président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter les propositions telles que présentées ci-dessus,

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 3 : d'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents du SMTBV, à compter du 11 juillet 2022 tel qu'annexé :

Article 4 : d'abroger la délibération n°2019/49 du 3 mars 2019 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

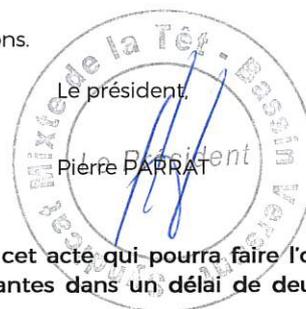
Article 5 : d'autoriser monsieur le président à procéder aux recrutements ;

Article 6 : d'autoriser monsieur le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé le Président et le Secrétaire de Séance au Registre des Délibérations.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022 
ID : 066-200087286-20220711-202241-DE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.



TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS DU SMATBV AU 11/07/2022

N° de poste	N° de poste	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de temps plein créé en heures			Catégorie hiérarchique			Cadres d'emplois ou grades rattachés à cet emploi	Emploi pourvu par un contractuel (article 3 du Code Général de la Fonction Publique)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Statuts		Grade de l'agent qui occupe le poste
			TC	TNC	A	B	C	oui		non	Titulaire			Non Titulaire		
DIRECTION GENERALE DES SERVICES																
POLE ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS																
Administrative																
Responsable des Finances		11/07/2022	35			X			X							
Pole Administration		Deliberation n°2022-41				X						1				
Assistante Comptabilité / RH		15/11/2019	35			X			Rédacteurs Territoriaux							Rédacteur
		Deliberation n°2019-95					X									Adjoint Administrateur
Assistante Finances		01/01/2022	35			X			Adjoint Administratifs Territoriaux							en attente de mise en retraite pour invalidité
		Deliberation n°2021-56					X									Adjoint Administratif Principal 1ère Cl
Assistante Comptabilité / RH		01/01/2019	35			X			Adjoint Administratifs Territoriaux							
		Arreté fusion					X									
Assistante Secrétaire Général Assemblée		01/01/2019	35			X			Adjoint Administratifs Territoriaux							
		Arreté fusion					X									
POLE INGENIERIE																
Filière Technique																
Change de Mission GEMA		01/04/2019	35			X			Ingénieurs Territoriaux							Ingénieur territorial
		Deliberation n°19/49					X									
Change de Mission PGRE		Avenant fusion 03/01/2018	35			X			Techniciens Territoriaux							CDD article 1332-8°
		01/06/2020					X									
Change de Mission PAPI		Deliberation n°2020-23	35			X			Techniciens Territoriaux							CDD article 1332-8°
		01/01/2022					X									
Technicien Rivière		Deliberation n°2021-57	35			X			Techniciens Territoriaux							CDD article 1332-8°
SERVICE TECHNIQUE																
Directeur Service Technique		04/06/2020	35			X			Ingénieurs Territoriaux							Ingénieur Territorial Principal
		Deliberation n°2020-22					X									
Chef du Pole Operationnel		01/01/2019	35			X			Techniciens Territoriaux							Technicien Territorial Principal 1ère Cl
		Arreté fusion					X									
Surveillant de Travaux		01/01/2019	35			X			Agents de Maitrise Territoriaux							Agent de Maitrise Territorial Principal
		Arreté fusion					X									
Agent d'entretien des rivieres et du patrimoine		01/12/2021	35			X			Agents de Maitrise Territoriaux							Agent de Maitrise Territorial Principal
		Deliberation n°2021-55					X									
Agent d'entretien des rivieres et du patrimoine		01/04/2022	35			X			Agents de Maitrise Territoriaux							Agent de Maitrise Territorial Principal
		Deliberation n°2022-06					X									
Agent d'entretien des rivieres et du patrimoine		01/01/2019	35			X			Adjoint Techniques Territoriaux							Adjoint Technique Territorial
		Arreté fusion					X									
TOTAUX																
			210													15

Il est rappelé que les suppressions de postes sont soumises à l'avis du C.T. sauf pour avancement de grade annuel classique pour un même agent. La mise à jour du tableau des effectifs respectera cette règle.